

TDR Points focaux assurant une permanence syndicale à destination des travailleurs migrants¹



Déclaration constitutive du RSMMS (Casablanca, 2014) : Les points focaux « constituent la cheville ouvrière du réseau RSMMS sur le plan de la transition de l'information, du suivi des programmes, l'alerte aux violations des droits des migrants et ce, dans le cadre d'une plateforme digitale et d'un site web qui seront mis en place dans le cadre du réseau ».

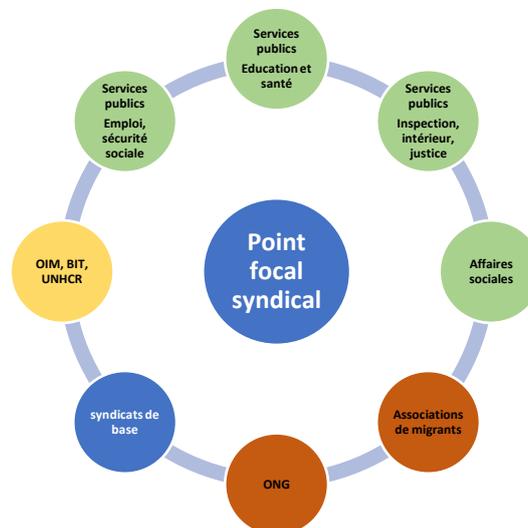
Postures à adopter par le point focal qui accueille les travailleurs migrants :

- 1- Sens de l'accueil, de l'écoute active et du dialogue constructif
- 2- Mettre en confiance/ avoir de l'empathie / neutralité et bonne distance professionnelle
- 3- Humilité et respect de l'autre / relation d'égal à égal
- 4- Discrétion et confidentialité

Pour répondre aux besoins formulés par les travailleurs migrants sollicitant l'appui des structures syndicales, les points focaux doivent progressivement être capables de (sur la base d'une formation continue) :

- 1- Maîtriser la législation nationale du travail
- 2- Maîtriser la législation sur la migration et le droit de séjour
- 3- Acquérir des compétences minimales en médiation et communication non violente
- 4- Maîtriser les outils de communication sur les réseaux sociaux
- 5- Favoriser l'empowerment (donner du pouvoir au migrant pour devenir acteur de sa situation)

être en mesure de mobiliser un réseau de partenaires compétents qui couvre tous les domaines des droits des travailleurs (cf. Annexe) :



et alimenter l'approche collective du réseau :

- 1- Être en relation avec les autres points focaux via la plateforme électronique Framavox et le groupe Whatsapp
- 2- Assurer la saisie des outils (cf. Formulaire, fiche partenariats, registre) développés dans le cadre du RSMMS en vue du suivi et de l'analyse des dossiers traités
- 3- Contribuer à la documentation des processus d'intervention et des bonnes pratiques : partager les expériences (difficultés/solutions ; démarche adoptée) relatives aux dossiers traités
- 4- Informer sur l'actualité nationale en vue d'alimenter le site web : www.rsmms.net

¹ TDR élaborés sur la base des résultats de l'atelier de travail des points focaux RSMMS, Tunis - décembre 2018.

Annexe : Réseau de partenariats des points focaux RSMMS pour l'assistance et l'orientation des travailleurs migrants :

Tisser des contacts étroits avec les autres acteurs de la chaîne d'assistance aux migrants et d'autres catégories vulnérables et se positionner au sein du système national de référencement (complémentarité/orientation).

Constitution d'un réseau de syndicats de base affiliés à la centrale

Deux catégories de syndicats de base devraient défendre les droits des travailleurs :

- les syndicats implantés dans les entreprises ou les secteurs de recrutement des travailleurs migrants ;
- les syndicats implantés dans les services publics qui couvrent les droits des travailleurs migrants (Emploi, Education, Santé, Affaires sociales).

Partenariat avec les services publics de l'emploi

- Informations sur les procédures légales de recrutement
- Prévention des recrutements frauduleux et des réseaux de traite des personnes
- Droits des travailleurs migrants notamment le droit à un contrat de travail
- Droits et procédures liés au permis de travail

Partenariat avec les services des Départements de l'intérieur, des affaires étrangères et de la justice

Informations et conseils des travailleurs sur :

- les formalités administratives d'obtention de la carte de séjour et permis de travail;
- les garanties en cas de privation de liberté et en cas d'expulsion ;
- la régularisation éventuelle des travailleurs sans papier ;
- la protection de la liberté et de la sécurité de la personne (y compris les données personnelles);
- l'assistance en matière d'accès à la justice (aux tribunaux) et à la défense des droits ;
- l'assistance linguistique pour faciliter les formalités administratives.

Partenariat avec l'inspection du travail et les caisses de sécurité sociale

- Protéger les droits des travailleurs accordés par le droit du travail (y compris contre les discriminations et violences au travail)
- Protéger le droit du travailleur migrant à la sécurité sociale (et portabilité des droits)
- Protection contre la traite de personnes et travail forcé

Partenariat avec les services publics de santé et des affaires sociales

- Accès du travailleur migrant à la santé (physique et mentale)
- Accès au logement décent

Partenariat avec les services public d'éducation et de formation professionnelle

- Assurer la scolarisation des enfants du travailleur migrant
- Assurer l'accès à la formation professionnelle des enfants du travailleur migrant
- Assurer l'accès à la formation professionnelle du travailleur migrant
- Assurer l'apprentissage de la langue du pays d'accueil

Partenariat avec les agences des Nations Unies : OIM, OIT, UNHCR...

Partenariat avec la société civile

Il s'agit d'apporter une assistance en étroite coordination avec des associations déjà pourvoyeuses de services et d'assistance directe aux migrants et à leur famille.